

Châtillon, le 2 octobre 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
Lundi 17 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 17 AVRIL À DIX-NEUF HEURES, les membres composant le conseil quartier division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 10 et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme **DORFIAC Élodie**, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et de **M. DORSO André** co-président à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 07/04/2023**.

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
M. DORSO André, co-président, Mme BERNARD HULIN Yvane, M. BINET Rémi, M. BOUSQUET Jean-Philippe, M. CASMÈZE Cyrille, M. DON Dominique, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, M. MYSLIWICE François.

Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme BÉNICHOU Florence, Mme MARIEN Ariane, Mme MONIQUE Pascale, Mme UKOVIC Danièle

Absent(e)s :

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du procès-verbal du 30 janvier 2023
2. Présentation du Plan Global de Déplacement
3. Finalisation de la présentation sur la "Sécurisation aux abords de l'école des Sablons et de la station de Tramway Parc André Malraux" et des suites à donner à ce dossier
4. les actualités diverses du quartier : Point sur les aménagements dans le quartier (aire de jeux dans le parc André Malraux, ...)
5. Nouvelle date de la permanence des conseillers du quartier
6. Point sur la collecte des mégots
7. Points divers
8. Échanges avec les Châtillonnais présents du public.
9. Date du prochain conseil

Présentation du fonctionnement du Conseil de Quartier par Mme DORFIAC :

Le conseil de quartier est composé d'habitants du quartier qui ont été volontaires et tirés au sort par huissier il y a maintenant presque 2 ans.

La première année le fonctionnement s'est fait à huis clos à cause de la crise sanitaire du COVID.

Depuis 3 séances, ces réunions ont lieu en public.

Un ordre du jour est défini au préalable. La parole est d'abord aux conseillers de quartier sur chacun des points mais le temps sera pris après les débats de faire intervenir le public s'il y a des questions et à la fin il y sera proposé un autre point spécifique si les participants souhaitent apporter des points supplémentaires à l'ordre du jour à partager avec le conseil de quartier.

1. Validation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion.

Retour de M. David FAYE avec un ajustement formulé : repréciser une question dont l'intitulé n'était pas très clair. Cela concernait les horaires d'ouverture de la passerelle du dimanche et du lundi.

Pourquoi le dimanche soir et le lundi soir le panneau indique que la passerelle ferme plus tôt que les autres soirs de la semaine. Elle fermerait à 22h au lieu de 1h du matin. La responsable de la police municipale a bien confirmé que la brigade verte passe à 1h du matin tous les soirs pour fermer la passerelle quel que soit le jour de la semaine en coordination avec les horaires du tramway.

En fait, les panneaux sont obsolètes et ne sont pas à jour. Il faut donc mettre à jour ces panneaux tout comme ceux de tous les autres parcs.

La réponse doit être apportée sur le PV avant qu'il soit signé par les présidents.

Vote unanime pour acceptation avec la modification qui y sera apportée.

Pour information, les procès-verbaux seront mis en ligne à la fin du mois d'avril lors de l'installation du nouveau site internet de la ville.

2. Présentation du Plan Global de Déplacement

Pour rappel, depuis un an, il est mené une étude à l'échelle de la ville pour revoir la stratégie en matière de mobilités sur l'ensemble de la commune dans le but d'avoir une vision globale du partage de l'espace public pour faire de la place aux piétons, mieux démêler les différentes modalités entre les voitures, les vélos, les piétons, travailler aussi sur l'offre de stationnement et pouvoir sécuriser les déplacements aux abords des écoles.

Ce sont les grands enjeux à l'échelle de la ville avec en plus des secteurs clés d'aménagement spécifique à savoir :

- La rue Jean Jaurès et ses environs, c'est un quartier où il y a 3 écoles dans la zone pavillonnaire en l'espace d'une seule rue
- La place de la Libération, la rue de Bagneux, c'est-à-dire la zone entre le collège Paul Eluard, l'école du Parc et la Mairie
- La rue Gabriel Péri au niveau du magasin Carrefour Market

Cette étude s'est donc déroulée sur un an avec comme étapes :

- Une phase de diagnostic en début d'année dernière avec des visites, des observations de terrains, des enquêtes en ligne et in situ, des interviews, des rendez-vous avec les commerçants notamment. Le diagnostic est donc assez complet
- Sur la base de ce diagnostic il y a eu différents scénarios qui ont été coconstruits notamment avec les habitants. Il s'agit des ateliers réalisés en juin-juillet 2022 dans chacun des conseils de quartier. A l'issue de ces ateliers, 3 types de scénarios ont émergé, plus ou moins engagés.
- Sur la dernière partie de l'année, l'arbitrage s'est fait sur un scénario hybride entre le numéro 2 et le numéro 3 à savoir : apaiser la circulation fortement mais sans restreindre radicalement le stationnement. Les approches sont différentes selon les quartiers de la ville.

La fin de l'année a été consacrée à décliner ce scénario de manière très opérationnelle. Il y a eu des sessions d'arbitrages et surtout de priorisations et de planifications en début d'année puisque ce plan de déplacement a une ambition de 5 à 10 ans.

Cela va se faire de manière cohérente avec les travaux en lien avec les réseaux sur la ville comme ceux prévus par les concessionnaires d'eau, de gaz et d'électricité ces prochains mois et prochaines années.

Il faut un vaste plan de coordination pour avoir des grands phasages cohérents sur les différents quartiers.

Phase 4 de présentation : aboutissements différents selon le degré de maturité de chaque quartier. Il a donc semblé plus pertinent de passer du temps dans chacun des conseils de quartier pour présenter l'état d'avancée de la réflexion et en plus il y a des concertations spécifiques qui ont lieu depuis une quinzaine de jours notamment dans le quartier du Centre-ville.

Le 1^{er} gros lot d'aménagement se trouve dans le centre-ville dans le secteur Gabriel Péri et le secteur Place de la Libération.

Il y a 4^{ème} session le 10 mai pour tester les hypothèses posées et vérifier que cela convient globalement aux habitants.

Les retours sont plutôt positifs pour le moment.

Les principaux sujets relevés par le rapport de TRANSAMO :

- La marche représente le 1^{er} moyen de déplacement à l'intérieur de Châtillon notamment autour des écoles, les chiffres montrent que plus de 90% des familles viennent à pied à l'école
- La pratique cyclable est en forte augmentation. Cependant, il existe plusieurs problématiques à prendre en compte :
 - o Des vélos qui empiètent un peu partout par manque d'espaces dédiés
 - o Des problèmes de stationnement et de vols de vélos. Ceci est en train de se résorber car il y a de plus en plus d'appuis vélos et la présence d'une grosse consigne proche du métro.
- Une problématique forte d'insécurité routière avec beaucoup de prises de vitesse que ce soit dans les petites rues ou sur les gros axes. Les zones à 30km/h et à 20km/h (zones de rencontre) ne sont clairement pas respectées. Il y a donc un vrai sujet sur la quantité de trafic et les vitesses excessives un peu partout dans la ville.
- Un sujet autour du Métro sur ce pôle d'échanges qui est emblématique de toutes ces tensions entre les piétons, les cyclistes, les automobilistes, le tramway puis bientôt le métro du grand Paris : il s'agit alors d'une problématique de conflits d'usages dans un espace contraint. Cependant il y a des marges de manœuvre en matière de réduction du trafic et en matière de traitement des espaces publics.

L'enjeu est bien d'assurer la cohabitation des modes sur l'espace public en réglant les problèmes d'insécurité sur la route pour les personnes les plus vulnérables que sont les piétons, les cyclistes et les enfants. Ces derniers constituent un vrai sujet de circulation protégée aux abords des écoles et les collèges en assurant le confort dans les cheminements avec de la continuité piétonne en clarifiant les espaces dévolus à chaque mode de déplacement.

- Rééquilibrer le partage de l'espace public en diminuant le trafic routier, en apaisant le cœur des quartiers, en rabattant le trafic sur les grands axes et en le canalisant notamment sur les départementales pour apaiser les secteurs de proximité comme les abords des écoles et le cœur du centre-ville.

La stratégie retenue comporte 6 axes de travail :

- Axe 1 : Un espace favorable aux piétons.
- Axe 2 : Structurer des itinéraires cyclables sûrs, continus et confortables : travail mené en continuité avec le territoire et le département, pour être sur un réseau cyclable. En effet, les cyclistes se déplacent à Châtillon mais aussi en dehors de la ville. Il s'agit de créer un maillage territorial.
- Axe 3 : Circulation automobile apaisée sur l'ensemble de la commune avec des vitesses modérées. Une nouvelle réglementation des vitesses sera mise en place pour hiérarchiser le réseau vert. Il s'agit de la généralisation du 30km/h sur l'ensemble de la commune sauf sur les axes départementaux.

- Axe 4 : Un travail sur une offre de stationnement optimisée : c'est l'axe le plus limité car la ville a un contrat qui la lie à un prestataire privé pour encore 2 ans et qui réduit très fortement les marges de manœuvres en la matière.
- Axe 5 : la logistique adaptée au contexte urbain c'est-à-dire ce qui concerne les livraisons notamment celles en centre-ville car en réduisant la circulation et la place de la voiture cela ne doit pas pénaliser les commerçants. Il s'agit de l'accessibilité aux commerces
- Axe 6 : l'offre de transport en commun adaptée et confortable : travail du territoire sur les nouveaux trajets de l'amibus, le travail de la société du Grand Paris sur l'aménagement du pôle gare pour favoriser la multimodalité et la fluidité entre la ligne 13 et la future ligne 15, l'arrivée en vélo, la connexion avec les bus, etc...

Axe 1 dans le Quartier des Sablons :

Les habitants ont été extrêmement unanimes dans le travail effectué sur ce qu'ils souhaitent ou pas et sur les enjeux pour le quartier.

Ce n'est donc pas le quartier où il y aura le plus de changements pour les raisons suivantes :

- Présence d'un gros axe structurant qu'est la D906 qui coupe en 2 le quartier et qui génère le plus de circulation. Il y a un sujet d'apaisement et de sécurité mais qui est du ressort du département qui est sensibilisé régulièrement sur ce sujet. Le point positif est l'obtention, d'un gros point de sécurisation un peu plus bas que le quartier des Sablons avec la mise en place d'un plateau surélevé au niveau du tram « centre-ville » en face de la Librairie Chimère depuis environ un mois. Depuis, les voitures s'arrêtent et les piétons traversent en sécurité. De plus, sur l'avenue Saint Exupéry, il y a eu aussi une grosse avancée avec la mise en place de 2 plateaux surélevés.

Le Département sera de nouveau sollicité pour améliorer la sécurité dans le quartier des Sablons sur la D906 qui descend trop droit et trop vite.

Deux sujets faisaient l'unanimité et sur lesquels l'avancement a pu se faire :

- Le passage en sens unique en haut de la rue du Plateau notamment sur la section André SALEL et Moulin à Vent où actuellement les voitures ne se croisent pas du tout. La montée de la rue du Plateau est à sens unique puis devient à double sens. La mairie de Fontenay est concernée par cette section. Elle a concédé cette partie de voirie au Territoire ce qui complexifie la décision. Un accord de principe a été trouvé pour pouvoir passer cette section en sens unique, du bas de la rue du Plateau jusqu'à la portion qui permet d'accéder à la clinique, le goulet d'étranglement se trouvant sur la section d'avant. Il reste à formaliser cet accord de principe par un courrier puis il faudra acter une date pour que le problème soit résolu.

- Portion de la rue BOUCICAUT actuellement à double sens, qui permet d'aller ou d'arriver de Fontenay, va être mise en sens unique par la mairie de Fontenay. Les fontenaisiens passeront probablement par la rue des Pierrelais pour rejoindre Fontenay ou bien par la Division Leclerc pour rejoindre le haut de Fontenay.

La rue du Plateau ne doit pas servir de desserte pour rejoindre Fontenay. Pour cela, il faut accentuer les chicanes et mettre le haut en sens unique (section jusqu'au croisement de la rue André SALEL jusqu'à la rue des moulins à vent où se trouve la clinique des Pervenches) c'est-à-dire dans le sens de la montée.

Dans les simulations de Vallée Sud, les automobilistes vont se déverser vers la rue des Pierrelais pour aller vers le centre de Fontenay.

La rue du Plateau va donc être protégée.

Le bus 194 ne change pas dans le sens Fontenay-Châtillon arrêt plateau est toujours du côté droit par contre dans l'autre sens, l'arrêt est déporté pour une simulation de 6 mois, sur la rue des Pierrelais.

La mairie a alerté sur le fait que cela pouvait pénaliser les lycéens qui vont à Chatenay car cela rajoute 2-3 minutes à pied pour se rendre à l'arrêt suivant.

Focus sur 2 aménagements spécifiques :

- 1^{er} aménagement proposé dans le quartier du centre-ville :

En entrée de ville, rue de Fontenay, il y a un trafic de shunt pour déboucher en haut de la rue de la mairie et de la rue de la gare. Dans le nouvel aménagement du centre-ville, le sens va être inversé. Le but est de casser ce trafic de shunt et que les fontenaisiens arrêtent de passer par le centre-ville et contournent par la D63.

A partir du centre-ville, les fontenaisiens devraient passer par les axes latéraux notamment par la rue des Pierrelais.

- 2^{ème} aménagement proposé au niveau de la Division Leclerc :

Aménagement d'une portion de piste cyclable sur contre-allée du haut de la Division Leclerc. Il n'y a pas à l'heure actuelle de continuité sur l'ensemble de la Division Leclerc. Cependant sur la partie la plus haute, possibilité de revoir la contre-allée à double sens en la mettant en sens unique, en conservant le stationnement et en aménageant une sécurité pour les vélos à un endroit où la voie est vraiment raide et où les voitures accélèrent. Il s'agit donc d'un moyen de protéger les cyclistes dans cette zone.

Le sujet de la rue-école n'a pas fait l'unanimité. L'idée de fermer l'accès à la villa des Paroseaux, le matin et le soir pour les écoliers, pose des questions d'entrée et de sortie, d'accès au funérarium, de plus il y a des professionnels de santé dans ce pâté de maisons...Le même retour d'expérience est partagé aussi par les parents d'élèves. La solution retenue est de faire une vraie protection des abords de l'école avec le réaménagement du parvis et des trottoirs pour la villa des Paroseaux afin de mieux protéger la circulation piétonne dans cette zone.

Cela pourra se traduire par l'élargissement des trottoirs sur le bas de la villa des Paroseaux, mettre du barriérage à la place des plots actuels pour éviter le stationnement et protéger les piétons.

Cela a déjà été fait au niveau de l'école du Parc et de l'école Joliot-Curie. Les zones Vigipirate sont récupérées pour les intégrer à des parvis et les protéger en installant des barrières fixes.

Questions et remarques du public :

- Il existe une allée, le « passage des amoureux », allant de la villa des Paroseaux à la rue Pierre Brossolette dans laquelle les lampadaires sont dans les arbres et éclairent de ce fait très mal même si les branches sont taillées régulièrement. De plus, il y a eu de nombreux cambriolages dans ce quartier qui a une fréquentation élevée :
 - o Il est suggéré de couper et tailler les arbres de façon à ce que ce passage soit bien éclairé car il devient un coupe-gorge. A cet endroit, un certain nombre de végétaux ne dépendent pas de la ville, il faut donc voir avec les copropriétés ce qu'il est possible de faire pour élaguer régulièrement cette zone.

La traversée piétonne entre le « passage des amoureux » et la rue Pierre Brossolette est un point à faire remonter au département car il s'agit de la RD62. Dans cette rue, identification de 3 zones complexes où il faudrait renforcer la signalisation et aménager les passages piétons.

- Il est indiqué que dans l'avenue de la Division Leclerc, la chaussée n'est pas assez large au niveau de la présence de contre-allée, pour que les bus se croisent. En effet, la contre-allée est plus large que la départementale à certains niveaux. Par conséquent, il serait envisageable de faire une piste cyclable à cet endroit et passer la contre-allée à sens unique. Possibilité également d'empiéter sur le terre-plein central entre la contre-allée et la rue.

Le problème serait la largeur d'une piste cyclable pour être dans les critères de voirie.

Les mesures sont à prendre pour vérifier la faisabilité.

Réduire la vitesse est compliquée à cet endroit et il y a la difficulté de la présence des arbres qui ne peuvent pas être enlevés.

La proposition de bande de pavés, de dos d'âne ou de coussins berlinois n'est pas possible car la pente est trop raide. Ces solutions ne sont donc pas envisageables.

Point sur le plan de déplacement sur la ville :

Dans le cadre de l'acte 1 qui est l'espace public favorable aux piétons avec l'idée de créer des places urbaines, un espace public plus vert, des cheminements piétons plus confortables, plus sécurisés et des abords d'école apaisés.

Il existe de grandes zones comme :

- Dans le quartier de l'aérospatiale : création d'une zone de rue-école autour des écoles Marcel Doret, Gay Lussac, Jules Vernes et la future école Jean Jaurès 2. Il a été convenu avec le

conseil de quartier de l'aérospatiale de travailler encore pendant un an pour mûrir ce projet, c'est-à-dire en attendant que les travaux de l'école Jean Jaurès 2 soient terminés.

- Dans le Quartier du stade : projet d'aménagement du carrefour du stade à proximité de l'école Joliot Curie. Projet avec la ville de Malakoff pour supprimer une voie de circulation au niveau de la rue Jules Védrine. En passant cette rue en sens unique, en ne maintenant que les bus, cela supprime un axe fort d'arrivée. Cela ne change rien pour les bus qui contournent, cette solution crée du stationnement qui manque dans ce quartier depuis la suppression du parking de la piscine. Ces aménagements permettront la création de places supplémentaires pour les équipements sportifs tout en cassant le flux très important de voitures venant du carrefour du stade. Il s'agit d'un aménagement simple mais majeur qui va permettre de sécuriser cet endroit.
Dans un deuxième temps, il faudra travailler, en partenariat avec le département et la RATP, sur le trafic de shunt de la D906 vers le carrefour du stade (rue Esther Cordier).

- Dans le Quartier du centre-ville :
 - o Idée de créer des continuités piétonnes d'un parc à l'autre avec une piétonisation partielle rue Gabriel Péri pour avoir un axe apaisé dans cette rue et la rue de la mairie.
 - o Créer une véritable place urbaine fermée à la circulation au niveau du marché. Projet de piétoniser au vis-à-vis du commerce « C'est mon plaisir », place du marché et devant Carrefour Market. Il s'agirait de couper la circulation en travers de la rue Gabriel Péri, en gardant le double sens en bas de cette rue notamment pour la Maison des seniors, en gardant l'accès en haut de cette rue pour les entrées charretières et des commerces. Par contre pour continuer à circuler, le sens de la rue de la Mairie sera inversé qui aura un impact plus haut sur la rue de la Libération et la rue de Bagneux. Il y aura alors des renvois très faciles sur la D906, des accès faciles avec des parkings publics comme celui du marché et celui de l'allée Charles Aznavour.

Une exception à ce projet qui ne sera pas 100% piéton car il n'y a pas d'accord d'Ile de France Mobilités et de la RAPT pour pouvoir détourner le passage des bus dans cette rue. Les bus 194 et 326 traverseront la rue Gabriel Péri un par un car pas de possibilité de se croiser et à vitesse extrêmement ralentie à 10km/h. Une dernière concertation publique sur ce sujet aura lieu le 10 mai et une enquête en ligne est en cours en parallèle. Les voitures tourneront sur Jean-Pierre Timbaud et iront sur la D906. Elles ne passeront plus par la rue Gabriel Péri.

- Cas particulier de la rue de la mairie :
 - o L'enjeu est de casser le trafic de shunt car il y a un gros trafic de voitures à cet endroit-là et ce ne sont pas les châillonnais.
 - o Le 2^{ème} sujet sur cette zone est le trafic entre le collège Paul Éluard et l'école du parc : petit trottoir et aucun parvis pour le collège et en face un petit parvis pour l'école. Cette zone est à double sens et les bus y circulent dans les 2 sens. Il est indiqué également que les automobilistes ne respectent pas le stop. On voit alors les limites de la signalisation puisque cette zone n'est toujours pas sécurisée, malgré une signalisation clignotante et la mise en place de coussins berlinois entre lesquels les véhicules slaloment. Il faut casser ce trafic et sécuriser cette zone à la fois en élargissant les trottoirs et en facilitant la connexion à vélo avec le centre-ville et la coulée verte.

Le trafic sera alors plus facile pour les riverains.

Le nœud routier de la place de la libération sera ainsi supprimé.

Tout le sens du plan de déplacement est de réduire la circulation.

L'intérêt dans la rue de la mairie est de ne pas pénaliser les voitures.

L'idée est d'équilibrer les choses pour que la ville devienne une destination et plus un lieu de passage où les automobilistes ne font que traverser la ville. La circulation rue de la Mairie occasionne de la pollution, du bruit, la rue n'est pas agréable à l'heure actuelle pour se promener alors qu'il s'agit d'une des rares zones de rencontres sur la ville.

L'idée en limitant les entrées sur la place de la Mairie est qu'il n'y ait qu'une seule entrée au niveau de la mairie avec une seule voie de circulation pour créer une vraie place devant l'hôtel de ville avec une terrasse, un kiosque, pourquoi pas ?

Moins de voiture, plus de fleurissement, plus de place aux piétons et aux mobilités douces, etc.

- La rue Lasègue sera peut-être inversée également : une concertation sera faite avec les riverains pour voir ce qui serait le plus avantageux pour eux.
- La rue des Pierrettes perpendiculaire à la rue de Bagneux, sera en sens unique pour récupérer une voie et avoir un grand trottoir sur toute la longueur du Collège Paul Éluard. La rue de Bagneux sera à sens unique également.

Question de l'impact sur la circulation des bus dans ce secteur : Les bus circuleront dans un sens et redescendront rue de Bagneux. Dans l'autre sens ils passeront par le boulevard de la Liberté où les arrêts seront déportés.

Les zones de rencontre sont méconnues la plupart du temps. Les aménagements de voirie doivent accompagner cette identification tout comme il faut identifier les zones de chicanes, avec de la signalisation avec du revêtement différencié avec éventuellement une arche qui montre qu'on entre en centre-ville.

L'aménagement urbain servira à matérialiser les zones de vitesses différentes.

La RATP est d'accord pour ce changement.

Suite aux interventions du public, voici les réponses apportées par les membres du conseil et les représentants de la municipalité :

- 1- Pour les usagers du stade : mettre rue Jules Védrine (partagée avec Malakoff) en sens unique et créer du stationnement le long du stade (environ 70 places) pour améliorer notamment quand il y a des événements sportifs. Pour cela il faut l'accord de Malakoff car la moitié de la voirie leur appartient.
- 2- Le parking de la piscine va être supprimé avec un projet immobilier à la place car le terrain appartient au territoire. C'est pourquoi des places de stationnement seront ajoutées rue Jules Védrine.
Peut-être qu'un parking public sera créé en dessous de l'immeuble.
La déconstruction stade nautique a commencé.
- 3- Un autre changement positif au niveau de l'école Langevin-Wallon : C'est une demande très forte de la part des parents d'élèves de passer la rue Gatinois en sens unique. Le parvis a été élargi en faisant une écluse. Il y a encore une rue en double sens de circulation donc avec un problème de sécurité pour les enfants. Par conséquent la rue Gatinois va passer en sens unique.
- 4- Projet de rue-école en projet avec élargissement trottoir au niveau George Sand. Les boucles de circulation sont à l'étude avec les riverains.
- 5- L'école Jean Jaurès 2 ne sera finie qu'en 2025 mais il y aura l'élargissement du trottoir devant le collège afin de sécuriser la voirie à ce niveau. Par contre sur le reste, le temps sera pris pour un travail avec les riverains puisque c'est une zone pavillonnaire. Une expérimentation sur 4 à 6 mois dans ce quartier va être mise en place.
- 6- Questions des échéances sur les travaux du centre-ville : 2024-2025

- 7- Point sur la rue Gabriel Péri pour préciser les éléments :

Exemples d'autres villes où cela se passe bien avec des transports en commun à vitesse très réduite. Il n'y aura pas de croisement de bus sur la place, la voie est dans les 2 sens mais il n'y aura qu'une seule voie.

Réduction de la vitesse des bus à 10km/h dans cette zone rue Gabriel Péri.

Il faut garder les bus dans cette rue pour la Maison de seniors et les riverains. La RATP refuse de dévier les lignes de bus.

Phase d'AMO débutée.

Pas de Procédure administrative particulière : le cadre est réglementaire avec les aménagements à prévoir au niveau voirie.

Tout est phasé et le financement peut être subventionné par l'Etat, la métropole, le département, la région, centre-ville vivant, etc.

Estimation du coût : 2 millions d'euros pour la rue Gabriel Péri.

8- Question sur les sols :

L'idée est d'enlever le bitume quand c'est possible notamment désimperméabiliser les sols sur rue Barbusse (maillage plastique, etc....). Gestion de l'eau, récupérer eau de pluie, faire baisser la température en réduisant le bitume, en changeant les revêtements.

Un travail sur l'écoulement des eaux et dépermeabilisation du sol, est en cours : allée du cèdre, par exemple.

9- Rue du cadran solaire sera en sens unique dans le sens de la descente car il y a une volonté de garder le stationnement

10- Quelques pavillons rue Lasègue sont de l'habitat collectif et sont maintenant une zone de transition : le PLU est le meilleur outil de protection. Et le PLUI (intercommunal) qui contribue à protéger encore plus.

11- Rue Gatinot, un city stade sera réalisé avec un aménagement et un choix de revêtement pour casser l'îlot de chaleur à cet endroit.

12- Le bus de nuit aura le même trajet. Il ne sera pas impacté.

13- Le Centre bus de Malakoff passe électrique alors que centre bus de Fontenay passe au gaz.

14- Des travaux d'électricité avenue Division Leclerc ont lieu actuellement mais les riverains n'ont pas été prévenus en amont par le prestataire : ces travaux sont sans problème particulier.

15- Rappel qu'un atelier du centre-ville est prévu le mercredi 10 mai à la Folie Desmares à 20h

Axe 2 : les itinéraires cyclables pour avoir un réseau structuré en coordination avec le schéma cyclable du territoire Vallée Sud et le schéma du département auquel s'ajoute le réseau régional RER-vélo.

L'idée est d'avoir des pistes cyclables et des vélorues sur les axes structurants. Ainsi, en apaisant la circulation dans les zones pavillonnaires et en centre-ville, il n'y a pas besoin de mettre des pistes cyclables partout car cela prend de la place au détriment du stationnement. L'idée est d'obtenir de l'apaisement du trafic, de mettre en place des chicanes, pour que les cyclistes ne ressentent pas le besoin d'avoir une piste cyclable dans les petites rues.

Il est préférable de mettre plus de moyens sur les axes structurants comme l'avenue de la République qui est un sujet de travail actuellement pour sortir les vélos de la coulée verte et avoir une vraie piste cyclable bidirectionnelle tout le long de la D63. Il faut avancer tronçon par tronçon en comptant les places de stationnement, en comptant les arbres, pour voir où et comment faire les aménagements.

Axe 3 :

Sujet de la vitesse : globalement 30km/h sauf sur les axes majeurs comme la RD906 et la RD63 Aménager pour que les 30km/h soient respectés.

Avoir une vraie zone à 20 km/h avec les piétons et les cyclistes prioritaires sur les automobilistes.

Axe 4 :

L'offre de stationnement doit être optimisée.

Lutte contre le stationnement ventouse et mise en place de la zone bleue lorsque c'est possible.

Pour le moment la ville est très limitée par son contrat de stationnement payant avec le délégataire.

Il faudra règlementer mais voir dans quelles conditions.

3. Validation définitive de la présentation sur la "Sécurisation aux abords de l'école des Sablons et de la station de Tramway Parc André Malraux" et des suites à donner à ce dossier

Finalisation de la présentation sur la sécurisation autour de l'école : renvoi du lien par Mme DORFIAC pour avoir les réactions sur le document, ajouter des photos si nécessaire.
Il y a 8 points de croisement piétons, cyclistes, automobilistes identifiés.

Il y a 2 points à modifier :

- Les horaires de l'école et de l'accueil de loisirs
- La fréquentation de la station de tram

Tout cela sera transmis au département pour la suite à donner.

4. Actualités diverses du quartier

29 mars : inauguration de la nouvelle structure de jeux pour enfants d'âge moyen (3-8 ans) au parc André MALRAUX.

Cette structure a été choisie par les enfants suite à un vote pendant les vacances de la Toussaint pour les 3-8 ans.

Cette structure est en bois et en plastique recyclé uniquement, elle est accessible aux personnes en situation de handicap.

Elle est sur un sol en copeaux de bois. Ce système est expérimenté pour permettre un sol perméable en dessous.

10 avril : plantation de massifs suite à une plainte récurrente d'un riverain sur la zone où des adolescents jouent au foot. Le ballon passe régulièrement dans la résidence à côté et abîme les plantes et les haies. En accord avec la copropriété, la mairie a planté des massifs complémentaires pour isoler la pelouse et casser cette zone de jeux.

- Un sujet également récurrent notamment par courrier : par temps de pluie, présence de boue au niveau de la passerelle devant le jardin pédagogique : le changement de revêtement d'il y a 2 ans n'est pas une réussite. Les choix techniques qui ont été faits ne sont pas les bons et le revêtement évolue mal et lorsqu'il pleut cela devient une zone boueuse. Les travaux pour changer ce revêtement auront lieu la semaine du 24 avril normalement : des drains seront installés sur les côtés et le matériau va être changé.
- Problématique des incivilités dans la zone du parc aux abords des escaliers : Mme DORFIAC fait remarquer qu'il y a une poubelle en bas de l'escalier, une en haut et une sur la placette. Les incivilités ne sont donc pas dû au manque de poubelle mais ce point sera vérifié.

Première semaine de mai c'est-à-dire la deuxième semaine des vacances scolaires, le petit square se trouvant devant le lycée Monod va être agrandi et réaménagé.

Depuis l'agrandissement du lycée, il n'y a quasiment plus de cour et il n'y a plus le potager utilisé par les professeurs de sciences. En accord avec les professeurs, les lycéens, la mairie a fait tout un projet, depuis un an, avec le Conseil du développement durable du lycée, animé par deux professeurs de sciences, pour réaménager tout le square de la Défense : ce projet mixe les usages, entre potager et zone fumeur. Les professeurs et les lycéens ont choisi les aménagements, dessiner les plans, choisi les plantations et ont obtenu le troisième prix du budget participatif de la région Ile-de-France, soit un 10 000€ de subvention.

Les animations pédagogiques reprennent au jardin pédagogique tous les samedis à partir du 23 mai. Le 27 mai, le jardin partagé en haut de la Division Leclerc organise une bourse aux plantes. Le samedi 3 juin et le dimanche 4 juin, c'est l'événement « rendez-vous au jardin » avec des animations pédagogiques le 3 juin toute la journée et le 4 au matin des portes ouvertes au jardin partagé.

Dans le courant du mois de juin : inauguration du grand parc d'activités pour chiens sur la RD906 avec le réaménagement de toute la bande boisée le long de la piste cyclable pour faire un grand « agility parc ». Il faut noter que les grillages seront très haut, à 1.80 m (selon les recommandations du collectif des chiens de Châtillon) afin que les chiens soient en sécurité et ne passent pas par-dessus.

Il est souligné les problèmes d'incivilité de propriétaires de chiens : beaucoup de déjections canines, et de destruction des massifs par les chiens qui creusent et ravagent les plantations qui doivent être refaites régulièrement. Cela a un coût pour la ville.

Il existe aussi des vols de cani-sacs malgré le réassort régulier.

Courant 2023 : le bassin de l'ancienne cascade du haut du parc André Malraux sera comblé car il représente un danger pour enfants car il est mal protégé et il est très sale malgré les nettoyages réguliers. Les grillages autour seront enlevés et un réaménagement complet est prévu afin que cela soit plus qualitatif et sécurisé. L'espace de pelouse devant sera conservé. L'escalier n'est pas adapté mais la pente trop raide pour un réaménagement, la seule possibilité est de remettre à niveau les marches qui se creusent actuellement et font des flaques d'eau.

5. Nouvelle date de la permanence des conseillers du quartier

Des oriflammes seront à disposition : « Soyez acteur de votre ville »

Mme DORFIAC relance l'idée de permanence de quartier.

Option sur une date : samedi 3 juin, proposition que la permanence soit installée au cœur du jardin pédagogique, de 10h à 12h

Rappel du sens de cette permanence : donner de la visibilité au Conseil de Quartier par une rencontre avec les conseillers de quartier.

Formulaires + dépliants+ oriflammes seront à disposition ce jour-là.

6. Information collecte mégots de cigarette : par M. Jean-Jacques JACQUET et M. Christophe MOUTON

Il s'agit d'une stratégie déployée depuis 18 mois.

En France chaque année 14 200 tonnes de mégots sont jetés. Rapporté à la ville de Châtillon cela fait environ 8 tonnes de mégots.

50% de ces 8 tonnes sont jetés dans les poubelles et sont donc brûlés et non recyclés.

Le reste est jeté dans la rue et vont dans les égouts. Il a été mis en place leur recyclage après récupération des mégots dans les 42 cendriers installés sur la ville par la société CKFD. Cette société passe deux fois par mois en vélo-cargo pour récupérer les mégots dans les cendriers de la ville.

Ces mégots sont transformés en mobilier urbain par CKFD.

La société ALCOME, en parallèle, taxe les cigarettiers et en fonction des actions réalisées par la ville pour la récupération des mégots et la sensibilisation de la population (notamment en distribuant des petites boîtes de récupération de mégots), elle verse à la ville 1.08€/habitant.

Ce projet est donc écologique et économique.

La communication et la sensibilisation de la population ont été réalisées en distribuant des petites boîtes mises à disposition pour récupérer les mégots.

Au pied de la passerelle, il est évoqué la possibilité de mettre un cendrier.

Pas de possibilité de mettre des cendriers au niveau des écoles car ce n'est pas cohérent avec la santé des enfants.

De même, ceux installés au niveau du stade ont été retirés car c'est une zone non-fumeur.

Solutions possibles pour développer cette action :

- Sensibiliser la population voire verbaliser les personnes qui jettent leurs mégots sur la voie publique
- Éduquer la population sur le problème écologique des mégots arrivant dans les égouts et le

- recyclage
- Avoir un plan interactif sur le nouveau site de la ville.

La Ville de Châtillon est pionnière en termes de recyclage de mégots.

Il est proposé, lors de la permanence du mois de juin, de distribuer de la documentation et de mettre à disposition des cendriers de poches.

L'idée de mettre une poubelle dédiée est émise.

Faire de la communication +++ afin d'éviter que les mégots aillent dans les égouts.

Pour le moment, 1600 cendriers de poche ont été distribués et 1600 vont être reçus.

L'idée d'un partenariat avec les bureaux de tabac de la ville est évoquée afin qu'ils informent les fumeurs.

7. Divers :

- Les résidences ont des accès au parc André Malraux. Il est signalé qu'un des accès (au niveau du 38-40 av division Leclerc) qui n'était jamais ouvert, l'est depuis quelques jours. Est-il possible que cette voie pour les pompiers reste fermée ? Mme DORFIAC fait un message à la cheffe de la police municipale pour avoir la réponse.
- Réduction du houppier de l'arbre à côté monument aux morts : cet arbre se trouve à l'angle de l'avenue de la division Leclerc et la rue d'Estienne d'Orves : ce platane est très malade, l'échéance de la coupe définitive est retardée depuis 2 ans.

Il a été très drastiquement coupé pour limiter les risques car il est dangereux. Le but est d'essayer de le maintenir au maximum en limitant les risques. Le département souhaite le couper depuis longtemps.

Cette entrée de ville n'est pas esthétique. Il faudrait tout refaire mais il y a une dalle avec les réservoirs en dessous, ce qui complexifie la zone.

- Signalement qu'il n'y a plus de panneau lumineux piétons pour traverser la rue Division Leclerc au pied du platane.
- Signalement que le feu piétons à ce carrefour, au niveau de la rue Gabriel péri n'est pas très visible en fonction de la luminosité.
- Quelques dates :
 - o La Fête des enfants aura lieu le 13 mai.
 - o Brocante du vieux bourg le 14 mai.
 - o La fête de la ville aura lieu le 10 juin.
 - o Prochain Conseil municipal en juillet

8. Échanges avec les Châtillonnais présents du public.

- Le panneau du cinéma n'est pas rempli pourquoi ?

→ Il y a eu un problème avec le prestataire depuis un an, par conséquent il a de grosses pénalités. L'installation a eu lieu vendredi dernier mais il faut le temps de le configurer et de former le personnel pour son utilisation.

- Lorsqu'on emprunte la passerelle depuis le parc en descendant les escaliers puis en prenant à gauche :
 - o On ne peut pas traverser pour aller vers le tram. Il n'y a pas d'accès, il y a une barrière.
 - o Le département doit prendre en compte ce point de passage.
- La remarque est faite qu'un point de passage le long de la D906 a été créé par les piétons dans la terre pour rejoindre le feu piéton en bas. Le trajet s'est fait naturellement.
- Même problème pour couper la rue Lasègue alors qu'il y a un passage piéton rue Guy Môquet

pour aller prendre le bus 475.

9. Date du prochain conseil

Lundi 11 septembre 2023 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h30.

Adjointe à la Maire

Co-président

DORFIAC Elodie

DORSO André

Procès-verbal validé le 11 septembre 2023 par les membres du conseil de quartier.